

## **H. CORPORATE GOVERNANCE**

### **1. LE CODE BELGE DE CORPORATE GOVERNANCE**

La société se conforme aux dispositions du Code belge de Corporate Governance entré en vigueur le 1er janvier 2005, tout en tenant compte – comme il sera exposé ci-dessous – de ses caractéristiques spécifiques.

#### 1.1. Recours à la disposition “comply or explain”

- a. En ce qui concerne la désignation d’administrateurs indépendants, la société tient compte de tous les critères figurant dans l’Annexe A du Code, à l’exception de celui qui stipule qu’un administrateur indépendant ne doit pas avoir exercé successivement plus de trois mandats d’administrateur non exécutif. Le Conseil unanime a considéré qu’une participation de longue durée au Conseil n’est pas en soi de nature à affecter l’indépendance d’un administrateur et qu’il ne serait pas judicieux de se priver de la contribution d’une personne qui aurait, au long des années, acquis une connaissance approfondie des activités de la société et de ses modes de fonctionnement.
- b. En raison de la taille relativement restreinte du groupe, de la simplicité de sa structure organisationnelle et du faible nombre des membres de son management exécutif, et l’absence de tout système de rémunération variable basé sur l’attribution d’actions de la société, la Société n’a pas jugé nécessaire de constituer un Comité de Nomination et un Comité de Rémunération.

#### 1.2. Principales mesures prises pour assurer le respect des autres dispositions du Code

L’Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2006 a procédé à la nomination de deux administrateurs indépendants, de manière à ce que le Conseil comporte les trois administrateurs indépendants requis à la fois par le Code des sociétés et le Code Lippens.

Lors de l’Assemblée Générale Extraordinaire, qui s’est tenue le 23 mai 2006, un ensemble de modifications ont été apportées aux statuts en vue de mettre ceux-ci en conformité avec les principes du Code Lippens.

Celles-ci ont porté pour l’essentiel sur les points suivants :

- réduction de la durée des mandats d’administrateur à quatre années ;

- séparation des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-Délégué ;
- création d'un Comité d'Audit ;
- modification du système de rémunération des administrateurs : remplacement du système basé sur l'affectation des résultats par un système de rémunération fixe.

Vu la dimension assez restreinte de l'effectif de la société, l'absence de tout système de rémunération variable basé sur l'attribution d'actions de la société – état de choses que l'on n'envisage pas de modifier – et le nombre réduit de membres du Conseil d'Administration – il ne paraît pas utile de créer un Comité de nomination et un Comité de rémunération, mais seulement de systématiser davantage la gestion collégiale par le Conseil d'Administration de ces deux importants domaines de la conduite de la société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est également prononcée sur le montant maximum des rémunérations des administrateurs, des membres du Comité d'Audit et du président du Conseil d'Administration.

Le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 20 juin 2006.

Le règlement d'ordre intérieur révisé du Conseil d'Administration a été adopté par le Conseil d'Administration en date du 28 juin 2007.

La charte de gouvernance adoptée par le Conseil d'Administration est accessible sur le site de la S.A. CIMESCAUT depuis décembre 2006.

## **2. ORGANISATION ACTUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La société et le **GROUPE CIMESCAUT** sont gérés par un Conseil d'Administration, conformément à la loi et aux statuts de la société. Ces derniers stipulent que le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme de quatre ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires et révocables par elle à tout moment. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration est compétent pour toute décision de gestion journalière, ainsi que pour tout projet de développement, de réorganisation ou de restructuration, et en général

pour toute décision à caractère stratégique, dans la limite des pouvoirs réservés exclusivement par la loi à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il approuve, sur proposition du management exécutif, les moyens à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs fixés. Ceux-ci sont exprimés annuellement dans un budget détaillé de l'ensemble du groupe qui, après une discussion approfondie, est formellement approuvé par le Conseil dans le courant du dernier trimestre de l'année précédente. Ce document sert de base au système de contrôle interne.

Lors de chaque réunion, un administrateur délégué présente un rapport détaillé sur l'évolution des activités, ainsi que sur la situation financière la plus récente. Ce rapport fait systématiquement référence au budget et se clôture le cas échéant par une proposition de révision de celui-ci. Les écarts significatifs par rapport au budget sont examinés de manière systématique et approfondie.

La gestion quotidienne des affaires de la société est assurée conjointement par deux Administrateurs Délégués, MM. Paul et Pierre BERTRAND.

Monsieur Olivier BERTRAND exerce les fonctions de Président du Conseil.

### ***3. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

Le Conseil d'Administration est composé de 10 administrateurs : 3 exerçant une fonction de direction au sein de la société, 4 représentants d'actionnaires ou de sociétés actionnaires et 3

indépendants (\*\*).

NOM, PRENOM DE L'ADMINISTRATEUR	TITRE	SOCIETE REPRESENTEE	DEBUT DE MANDAT	FIN DE MANDAT
BERTRAND Olivier (1)	Président	S.A. CIMESCAUT S.A. CIMESCAUT MATERIAUX	24/04/2007	04/2011
BERTRAND Marie-Claire (4)	Administrateur		24/04/2007	04/2011
BERTRAND Paul (1)	Administrateur Délégué	SA CIMESCAUT SA CIMESCAUT MATERIAUX	29/04/2003	04/2009
BERTRAND Pierre (1)	Administrateur Délégué	SA CIMESCAUT SA CIMESCAUT MATERIAUX	26/04/2005	04/2011
BOER Willem-Jan (2)	Administrateur	S.A. C.B.R.	26/04/2005	04/2009
BRICHARD Sylvie (2)	Administrateur	S.A. C.B.R.	28/09/2007	04/2008
S.P.R.L. COBBAUT- FORMATION-CONSEIL, représentée par COBBAUT Robert (3)	Administrateur		29/04/2003	04/2009
DELMEIRE Daniel (3)	Administrateur		25/04/2006	04/2010
DUFRASNE SPRL représentée par DUFRASNE Daniel (3)	Administrateur		25/04/2006	04/2010
JACQUEMART André (2)	Administrateur	S.A. C.B.R.	25/04/2006	04/2010
S.A. NIFRAC FINANCES représentée par RAPPAZ Gustave (2)	Administrateur	S.A. NIFRAC FINANCES	24/04/2007	04/2011

(1) exerçant une fonction de direction dans la société

(2) représentant une société actionnaire

(3) indépendant \*\*

(4) représentant des actionnaires

(\*\*) L'évaluation de l'indépendance tient compte des critères suivants :

- ne pas être administrateur exécutif ou délégué de la société ou d'une société liée et ne pas avoir occupé cette fonction au cours de l'une des trois années précédentes ;
- ne pas être un employé de la société ou d'une société liée et ne pas avoir occupé cette fonction au cours de l'une des trois années précédentes ;
- ne pas être actionnaire de contrôle ou détenir plus de 10 % des actions, ni être administrateur ou manager exécutif d'un tel actionnaire ;
- ne pas avoir ou avoir eu pendant la dernière année de relations d'affaires significatives avec la société ou une société liée, directement ou comme associé, actionnaire, administrateur ou cadre supérieur d'une entité ayant ce type de relation ;
- ne pas être ou avoir été au cours de l'une des trois années précédentes un associé ou un employé du commissaire actuel ou précédent de la société ou d'une société liée ;
- ne pas être administrateur exécutif ou délégué d'une autre société dans laquelle un administrateur exécutif ou délégué de la société est administrateur non exécutif ou délégué et ne pas avoir d'autres liens significatifs avec des administrateurs exécutifs de la société à la suite d'engagements dans d'autres sociétés ou entités ;
- ne pas être proche parent d'un administrateur exécutif ou délégué ou de personnes se trouvant dans les situations décrites ci-dessus

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2007. Sept membres sur dix au moins ont assisté à chaque réunion. Sept membres ont été présents à toutes les réunions.

## **CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS**

➤ **BERTRAND Olivier**

Administrateur Délégué de la S.A. CIMESCAUT du 16/07/1959 au 20 juin 2006.

Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la S.A. CIMESCAUT depuis le 16/07/1959.

Administrateur-Délégué de la S.A. CIMESAUT MATERIAUX du 12/01/1984 au 20 juin 2006.

Président et Administrateur de la S.A.CIMESCAUT MATERIAUX depuis le 12/01/1984.

Administrateur-Délégué de la S.A.CARRIERES D'ANTOING.

Président du Conseil d'Administration de la S.A M.T.H.

Président et Administrateur de la S.A. CARRIERES DU FOND DES VAULX

Administrateur de la S.A.S. B.D.S, de la S.A. DAVID MATERIAUX, de la S.A. TRANSMATE, de la S.A. TRANSMATEC et de S.A. LA VELORIE.

➤ **BERTRAND Marie-Claire**

Administrateur de la S.A. CIMESCAUT et de la S.A. CIMESCAUT MATERIAUX depuis 2001.

Membre du Comité d'Audit de la S.A. CIMESCAUT

➤ **BERTRAND Paul**

Directeur Administratif et Financier de la S.A. CIMESCAUT.

Administrateur de la S.A. CIMESCAUT et de la S.A. CIMESCAUT MATERIAUX depuis 1985.

Administrateur Délégué des S.A. CIMESCAUT et S.A. CIMESCAUT MATERIAUX depuis le 20 juin 2006.

Administrateur de la S.A. CARRIERES D'ANTOING, de la S.A. CARRIERES DU FOND DES VAULX, de la S.A. CONDROZ BETON, de la S.A. M.T.H., de la S.A. TRANSMATE, de la S.A. TRANSMATEC et de la S.A. LA VELORIE.

P.D.G. et Administrateur de la S.A.S. C.V.G.

P.D.G. de la S.A.S. B.D.S.

Gérant de HONET.

Administrateur de S.I.P.

➤ **BERTRAND Pierre**

Directeur Commercial de la S.A. CIMESCAUT MATERIAUX.

Administrateur de la S.A. CIMESCAUT et de la S.A. CIMESCAUT MATERIAUX depuis 1991.

Administrateur Délégué des S.A. CIMESCAUT et S.A. CIMESCAUT MATERIAUX depuis le 20 juin 2006.

Administrateur de la S.A. CARRIERES DU FOND DES VAULX, de la S.A. CONDROZ BETON, de la S.A. M.T.H., de la S.A. TRANSMATE, de la S.A. TRANSMATEC et de la S.A. LA VELORIE.

Directeur Général Délégué et Administrateur de la S.A.S. C.V.G.

Directeur Général de la S.A.S. B.D.S.

Administrateur-Délégué de la S.A. A.R.B., de la S.A. CONDROZ BETON et de la S.A. SOMARO.

➤ **BOER Willem-Jan**

Il a été nommé administrateur des **S.A. CIMESCAUT** et **S.A. CIMESCAUT MATERIAUX** le 26 avril 2005. Ayant été appelé à d'autres fonctions auprès de HEIDELBERGCEMNT, il a remis sa démission lors du 28/09/2007.

➤ **BRICHARD Sylvie**

Elle a été nommée administrateur des **S.A. CIMESCAUT** et **S.A. CIMESCAUT MATERIAUX** le 28 septembre 2007 jusqu'à l'assemblée de 2008 suite à la démission de Monsieur Willem-Jan BOER.

Elle occupe actuellement le poste de Director Aggregates Benelux auprès du **GROUPE HEIDELBERGCEMENT**.

➤ **JACQUEMART André**

Il a été nommé administrateur des S.A. CIMESCAUT et S.A. CIMESCAUT MATERIAUX le 25 avril 2006 pour achever le mandat de Monsieur Philippe CESAR.

Il occupe le poste de Directeur Général des activités du GROUPE HEIDELBERGCEMENT dans le Benelux (ciment, agrégats, béton prêt à l'emploi).

➤ **SPRL COBBAUT-FORMATION-CONSEIL** représentée par COBBAUT Robert

Professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain Professeur affilié à L'EDHEC

(HEC du Nord – France) , visiting professor à la Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales –FLACSO (Quito – Ecuador)

Membre du Conseil d’administration de l’Association Belge des Analystes Financiers.

Administrateur : NIVELINVEST et S.D.O.

Président du Comité d’Audit de la S.A. CIMESCAUT

➤ **DELMEIRE Daniel**

En application du CODE LIPPENS, le Conseil d’Administration a nommé Monsieur Daniel DELMEIRE administrateur indépendant en date du 25 avril 2006.

Depuis janvier 2007, il occupe la fonction de Senior PCM Sales Manager auprès d’ING Bruxelles.

Membre du Comité d’Audit de la S.A. CIMESCAUT.

➤ **DUFRASNE SPRL représentée par DUFRASNE Daniel**

En application du CODE LIPPENS, le Conseil d’Administration a nommé la SPRL DUFRASNE représentée par Monsieur Daniel DUFRASNE administrateur indépendant en date du 25 avril 2006.

➤ **S.A. NIFRAC FINANCES**

Société représentée par Monsieur Gustave RAPPAZ.

#### **4. COMITE D’AUDIT**

Le Comité d’Audit qui a été créé en juin 2006, est composé de trois membres : deux administrateurs indépendants, Mr Robert COBBAUT, qui a été désigné comme président, et Mr Daniel DELMEIRE ; une représentante des actionnaires, Mme Marie-Claire BERTRAND.

Au cours de l’exercice 2007, le comité s’est réuni cinq fois, dont une avec le commissaire.

Ses activités ont consisté pour l’essentiel dans :

- a. la poursuite de l’amélioration du reporting interne et, en particulier, de l’information du Conseil :
  - . suivi plus poussé des investissements
  - . amélioration du schéma des situations financières intermédiaires

- b. le renforcement de la structure comptable :
  - . systématisation de la procédure de consolidation
  - . amélioration du suivi clients
- c. l'analyse plus systématique et approfondie des risques (voit le paragraphe y consacré)

## **5. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

Pour les administrateurs, en ce compris le président du Conseil d'Administration et les deux Administrateurs Délégués (administrateurs exécutifs), il n'existe aucune formule de rémunération liée aux résultats de la société ou au cours des actions de celle-ci (stock option plans, etc.).

Les articles 24 et 36 des statuts relatifs à la rémunération des administrateurs ayant été modifiés, le Conseil d'Administration a décidé en date du 20 juin 2006 d'attribuer aux administrateurs à titre de rémunération une indemnité fixe de 12.000 € brut payable trimestriellement.

Le Conseil avait également décidé que Messieurs Paul BERTRAND et Pierre BERTRAND continuant à exercer respectivement leur rôle de Directeur Administratif et Financier et Directeur Commercial au sein de la société, ils gardent leur statut d'employé. Un complément de rémunération annuelle brute de 20.000 € sera versé à chacun d'entre eux.

Pour les membres du management exécutif, à savoir les cadres supérieurs se trouvant sous l'autorité directe des Administrateurs Délégués, il n'existe également aucune formule de rémunération liée aux résultats de la société ou au cours des actions de celle-ci.

Le niveau de leur rémunération fixe est déterminé par des grilles barémiques qui, à la fois, visent à s'aligner sur les pratiques du secteur et à tenir compte des spécificités du groupe et de l'organisation de celui-ci.

## **6. POLITIQUE DE DIVIDENDE**

La politique du groupe est de payer un dividende en augmentation régulière, sinon annuelle, tout en retenant un cash flow libre suffisant pour assurer au groupe une solvabilité et une liquidité satisfaisantes, et pour lui permettre de saisir les opportunités de croissance sans compromettre son équilibre financier.

## 7. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT ET DECLARATIONS DE CONTRÔLE

La liste des déclarations de participation directe au 31.12.2007, ainsi que – sous forme d'organigramme – les déclarations de contrôle à cette même date sont communiquées ci-dessous.

### a) DECLARATION DE PARTICIPATION DIRECTE

DENOMINATION	ACTIONS DETENUES Nombre parts sociales (sur les 57.652)	POURCENTAG E DETENU	DATE DECLARATI ON
<b>Groupe C.B.R.:</b>			
( C.B.R. S.A.	14.435	25,04 %	30.06.1989
( ( C.B.R. FINANCE S.A.	<u>5.177</u> 19.612	<u>8,98 %</u> 34,02 %	28.11.2007
<b>LA VELORIE S.A.</b>	<b>4.164</b>	<b>7,22 %</b>	<b>30.06.1989</b>
<b>SWITEX S.A.</b>	<b>5.060</b>	<b>8,77 %</b>	<b>17.11.1992</b>
<b>NIFRAC FINANCE S.A.</b>	<b>15.090</b>	<b>26,17 %</b>	<b>29.12.1999</b>

La société a pris connaissance en date du 28 novembre 2007 de ce que C.B.R.S.A. et CBR FINANCE S.A. détiennent respectivement 14.435 actions avec droit de vote (25,04 %) et 5.177 actions avec droit de vote

(8,98 %), soit au total 34,02 % des actions avec droit de vote de CIMESCAUT SA.

Cimenteries C.B.R. S.A. et CBR FINANCE S.A. sont réputées agir de concert conformément à l'article 3, § 2 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007.

### b) DECLARATION DE CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2007

## **8. AUDIT EXTERNE**

Le contrôle externe du groupe est assuré jusqu'au 23 avril 2008 par le Cabinet MAZARS Reviseurs d'Entreprises S.C.C., représenté par Monsieur Hugo VAN PASSEL, Reviser d'Entreprises.

Le commissaire ne remplit pas d'autre mission que le contrôle légal des comptes et d'autres missions légales, et en l'occurrence sur décision du Conseil d'Administration, d'autres missions d'assurance (assurance engagements) qui s'imposeraient. Durant l'année en cours, le Commissaire a effectué une mission de contrôle complémentaire pour laquelle des honoraires de K€ 9,3 ont été facturés.

Les rémunérations et missions du commissaire sont reprises en annexe des comptes consolidés.

## **9. NOMINATION STATUTAIRE**

### **▪ NOMINATION D'ADMINISTRATEUR**

En date du 28 septembre 2007, le Conseil, sur proposition de la S.A. CBR, a désigné Madame Sylvie BRICHARD à occuper jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire le poste d'administrateur laissé vacant par la démission de Monsieur Willem-Jan BOER, appelé à de nouvelles fonctions au sein du groupe Heidelberg Cement.

Il vous est proposé de confirmer cette nomination pour une durée de quatre ans à dater de la présente assemblée.

### **▪ NOMINATION DE COMMISSAIRE**

Le mandat de commissaire du Cabinet MAZARS Reviseurs d'Entreprises S.C.C., représenté par Monsieur Hugo VAN PASSEL, vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale.

Il vous est proposé de nommer le Cabinet MAZARS & GUERARD, Reviseurs d'Entreprises S.C.R.L., représenté par Monsieur Hugo VAN PASSEL, Reviser d'Entreprises.